

## STATIONS D'EPURATION DES ARAVIS (74) : DOSSIER DE DECLARATION POUR L'EPANDAGE DE COMPOSTS DE BOUES D'EPURATION EN RECONSTITUTION VEGETALISATION OU ENTRETIEN ORGANIQUE DE SOLS

CETTE ETUDE DOIT METTRE EN EVIDENCE LA COHERENCE DE LA FILIERE D'EPANDAGE DES BOUES AU REGARD DES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES ET REGLEMENTAIRES, MAIS AUSSI DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DECHETS.

Auteurs du document : ALLIANCE CONSEIL, SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DES ARAVIS, AGRESTIS

Obtenir le document : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse Diffuseur des métadonnées : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

**Mots clés :** STATION D'EPURATION, EPURATION DE L'EAU, EPANDAGE, AGRICULTURE, EPANDAGE DE BOUE, BOUE RESIDUAIRE, PLAN D'EPANDAGE, COMPOSTAGE DE BOUE, STABILISATION DE BOUE, TRAITEMENT DE BOUE, FILIERE DE TRAITEMENT,

REGLEMENTATION, DROIT, DROIT DE L'EAU, DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Date: 2001

Type de ressource : Document

Format: text/xml

**Identifiant Documentaire:** 00034333

Langue: Français

Droits d'utilisation : Domaine public

Permalien: https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/stations-d-epuration-des-aravis-74-dossier-de-

declaration-pour-l-epandage-de-composts-de-boues-d-epu0

Evaluer cette notice:



Ce portail, créé et géré par l'Office International de l'Eau (OIEau), est géré avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB)

